

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00095  
Numéro SIREN : 410 613 772  
Nom ou dénomination : ZATTERA DURBANO

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009127

**ZATTERA DURBANO**

Société par actions simplifiée au capital de 207.622,45 euros  
Siège social : 528 chemin de l'Orée du Bois, 83660 Carnoules  
410 613 772 RCS Toulon

---

**PROCES-VERBAL  
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 AOÛT 2021**

Le trente août deux mille vingt-et-un, à onze heures,

L'associée unique de la société ZATTERA DURBANO, désignée en entête (ci-après la « **Société** »),

**La société ZATTFINANCES,**

société à responsabilité limitée au capital de 103.000 euros,  
dont le siège social est situé 528 chemin de l'Orée du Bois, 83660 Carnoules,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 502 644 263,  
représentée par son Gérant, Monsieur Franck ZATTERA,  
ci-après dénommée la « **société ZATTFINANCES** » ou l'« **Associé Unique** »,

Propriétaire des **500 actions** composant le capital social de la Société,

Ayant obtenu au préalable communication de tous documents et informations lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les décisions qui lui sont soumises,

A pris, par acte sous seing privé conformément à l'article 16.1 des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de la société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS en qualité de Directeur Général ;
2. Rémunération du Directeur Général ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

---

***Nomination de la société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS en qualité de Directeur Général***

L'Associé Unique, conformément aux dispositions des articles L. 227-6 et suivants du Code de commerce et aux stipulations statutaires, sur proposition du Président,

**Décide** de nommer en qualité de Directeur Général, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pour une durée d'une année renouvelable, venant à expiration à l'issue de la décision collective des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :



- **La société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS,**  
dont le sigle est « JBB »,  
société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros,  
dont le siège social est situé 14 impasse du Pinot, 83260 La Crau,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 902 181 130,

**Prend acte** que la société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS a déclaré par avance accepter le mandat qui viendrait à lui être confié et s'engager à respecter les obligations mises à sa charge,

**Prend acte** que la société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS a désigné comme représentant :

- **Monsieur Julien BEAUVEIL,**  
né le 27 septembre 1975 à Saint-Etienne (42), de nationalité française,  
demeurant 14 impasse du Pinot, 83260 La Crau,

lequel a déclaré par avance accepter la fonction qui viendrait à lui être confiée, s'engager à respecter les obligations mises à sa charge, satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions légales et les stipulations statutaires pour l'exercice desdites fonctions et, notamment, n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice desdites fonctions,

**Décide** qu'en qualité de Directeur Général, la société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS exercera les pouvoirs et attributions qui lui sont dévolus par les dispositions légales en vigueur et par les stipulations statutaires,

**Prend acte** que l'article 13 des statuts de la Société prévoit qu'« *A l'exception du pouvoir de représentation, le directeur général dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président* » (à savoir « *les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social* » tel que prévu à l'article 12 des statuts),

**Décide** qu'à titre de règle interne non opposable aux tiers, le Directeur Général ne pourra prendre les décisions suivantes qu'avec l'autorisation préalable écrite du Président :

- toute décision portant sur ou impliquant immédiatement ou à terme, en une ou plusieurs fois, un investissement supérieur à vingt mille euros (20.000 €), en ce compris notamment :
  - ✓ la conclusion de tout emprunt d'un montant supérieur à 20.000 euros ;
  - ✓ la prise de tout gage, cautionnement ou autre sûreté, d'un montant supérieur à 20.000 euros ;
  - ✓ l'acquisition, la cession, la concession ou la location d'actifs mobiliers ou immobiliers, pour un montant supérieur à 20.000 euros ;
- création, dissolution, acquisition ou cession de toute société, entreprise, filiale, succursale, groupement d'intérêt économique ou toute autre entité ayant la personnalité morale ;
- acquisition, souscription, échange ou cession de toutes valeurs mobilières, à l'exception des placements de trésorerie ;

**Prend acte** que l'article 13 des statuts de la Société prévoit que « *Le directeur général est révocable à tout moment par le président* ».

## DEUXIEME DECISION

### *Rémunération du Directeur Général*

L'Associé Unique, conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires,

**Décide** que la société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS percevra, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, au titre de l'exercice de son mandat social de Directeur Général, une rémunération fixe annuelle d'un montant de cent vingt mille euros hors taxes (120.000 € HT), à verser par la Société au Directeur Général, payable par douzièmes, mensuellement et à la fin de chaque mois civil,

**Décide** que les frais engagés par le Directeur Général pour l'exercice de son mandat lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

## TROISIEME DECISION

### *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Associée Unique **donne** tous pouvoirs au Président ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par les dispositions légales.

\* \* \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique et Président d'une part et par le nouveau Directeur Général d'autre part, et sera reporté sur le registre des décisions collectives.

Fait à Carnoules, le 30 août 2021.

**Société ZATTFINANCES**  
**Associé Unique et Présidente**  
Représentée par son Gérant  
Monsieur Franck ZATTERA

**Société JULIEN BEAUVEIL BUSINESS (\*)**  
**Nouvellement Directeur Général**  
Représentée par son Président  
Monsieur Julien BEAUVEIL

### **S.A.R.L ZATTFINANCES**

528 Chemin de l'Orée des Bois  
83660 CARNOULES  
Tél : 04 94 28 26 64  
Mail : zattfinances@gmail.com  
Siren : 502 644 263 00027

\* Signature précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général

